



Parlons-en: Allocation Adultes Handicapés jeudi 12 novembre 2015

On est une vingtaine aujourd'hui: habitant-es de la rue ou ancien-nes de la rue, membres de Femmes SDF, RSA Coop, Point d'Eau, Le Fournil, Ecole d'architecture, Pacte civique, Mort De Rue, ainsi que de la Maison Départementale de l'Autonomie et de l'Equipe Mobile de Liaison Psychiatrie Précarité.

Les actualités de la rue

Hiver 2015: 1900 personnes à la rue, 300 places

«Chaque hiver c'est pareil... Tout le monde est en colère, mais pas toujours contre les vrais responsables.» Le dispositif hivernal est ouvert: 300 places sont proposées pour 1900 personnes sans toit sur l'agglomération grenobloise. C'est insuffisant, comme tous les ans. Plusieurs personnes tirent la sonnette d'alarme sur la remise en cause de l'inconditionnalité de l'accueil et les critères de plus en plus restrictifs imposés par la Préfecture. «On ne veut pas se mettre à trier à l'entrée, et pourtant, c'est ce qui s'annonce.» Un système qui suscite la guerre des pauvres contre les pauvres. Une manifestation a eu lieu devant la Direction Départementale du Territoire lors de la présentation du dispositif par la Préfecture, rapidement dispersée par la Police.



Les SDF en centre-ville

L'Union des Habitants Centre-Ville invite différentes structures à un temps de réflexion sur ce thème le 25 novembre. Des participants soulignent l'importance que les principaux concernés, donc les personnes en errance, puissent y participer. Le «Parlons-en» a été invité: il n'y a pas de représentant du Parlons-en, celles et ceux qui le souhaitent peuvent donc s'y rendre. On rappelle aussi que l'UHCV pourrait être invitée à un Parlons-en.

Quelle liberté de choix quand on est sous tutelle?

«On demande à des femmes sous tutelle de se débrouiller pour trouver un logement, et lorsqu'elles en trouvent un, leur tutelle leur dit que c'est un mauvais choix.» Une participante s'interroge sur la manière dont les personnes sous tutelle sont accompagnées et respectées dans leurs choix. Un sujet pour un prochain Parlons-en?

L'Allocation aux Adultes Handicapés

Des intervenantes de la Maison Départementale de l'Autonomie ainsi que de l'Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité sont présentes pour discuter du sujet «Précarité et AAH».

L'AAH, qui y a droit?

L'AAH (ex-COTOREP) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum lorsqu'on est en situation de handicap. Pour y avoir droit, il faut:

- avoir plus de 20 ans
- avoir un taux d'incapacité reconnu par certificat médical
- avoir des ressources qui ne dépassent pas un certain plafond (9691,80 euros pour une personne seule)
- pour les étrangers, être en situation régulière
- avoir une domiciliation postale.

L'AAH peut être attribuée si le taux d'incapacité est au moins égal à 80 %, ou si le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79% et que le handicap entraîne une restriction d'accès à un emploi.

Combien peut-on toucher?

Le montant maximum est de 807,65 euros par mois pour une personne sans ressource. Cette somme est réduite en fonction des autres revenus, par exemple si on touche une pension ou un salaire. Pour les personnes ayant un taux d'incapacité supérieur à 80%, une aide mensuelle supplémentaire peut être accordée.

Qui décide?

C'est le Département, via la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), qui évalue le droit médico-social à cette prestation. C'est ensuite l'Etat, via la CAF, qui verse l'allocation. **«Il arrive que la MDA reconnaisse le droit à l'AAH et que la CAF refuse le versement»**: par exemple, la MDA ne regarde pas les droits administratifs, alors que la CAF va exiger un titre de séjour en règle.

Tous égaux pour monter un dossier?

Pour demander l'AAH, il faut d'abord aller voir un médecin qui va évaluer l'état de santé. Cela implique d'être dans un parcours de soin, ce qui n'est pas évident pour tous: le suivi, en particulier lorsqu'il s'agit de santé mentale, est souvent complexe. Par ailleurs, il faut trouver un médecin qui soit d'accord pour remplir le certificat et qui sache le faire: c'est un document long et précis que tous les médecins ne sont pas habitués à remplir. La manière dont ils vont compléter les

««Selon le médecin que tu as, il peut y avoir une inégalité face aux droits: certains savent quoi mettre sur le certificat pour que le droit soit reconnu, d'autres non.»

cases est pourtant déterminante, en particulier pour définir le taux d'incapacité duquel vont découler des droits. **«Certains médecins remplissent trop légèrement les certificats parce qu'ils sont débordés par la paperasse ou parce qu'ils n'ont pas l'habitude du formulaire.»**

Le rôle des assistantes sociales

«Nous, les AS, on peut appuyer sur le volet social, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes qui sont éloignées de l'emploi ou qui sont en souffrance et pour lesquelles le RSA n'est pas adapté.»

Se faire accompagner par une assistante sociale n'est pas une obligation. Mais les AS peuvent être un atout pour renforcer la demande. Des permanences ont été mises en place dans les centres sociaux avec des AS spécialisées dans le domaine du handicap.

L'Allocation aux Adultes Handicapés

Les recours

Le droit à l'AAH s'évalue sur la base d'un dossier, la MDA ne rencontre pas directement les personnes. Les demandes sont beaucoup trop nombreuses, et les moyens trop faibles, pour que des entretiens soient

«À la MDA, au niveau départemental, on reçoit plus de 60 000 demandes par an»

possibles. Mais, en cas de refus ou lorsqu'on estime que des droits ne sont pas respectés, on peut demander à rencontrer la commission pour défendre son dossier. On peut aussi mener des recours devant le tribunal.

«Comment vous faites pour évaluer une personne sans la rencontrer?»

Le maintien du droit à l'allocation

Les formes de handicaps sont très variées. Dans certains cas, il y a des possibilités d'amélioration: l'AAH n'est donc pas attribuée à vie et le dossier est réévalué régulièrement. Ces durées peuvent aller de un à deux ans (taux d'incapacité de 50 à 79 %), de un à cinq ans (taux d'incapacité d'au moins 80 %) et jusqu'à dix ans (taux d'incapacité d'au moins 80 % et non susceptible d'amélioration). Par ailleurs, les personnes à l'AAH doivent remplir une déclaration trimestrielle auprès de la CAF. Lorsqu'on est à la rue, il est souvent difficile d'être régulier dans les actualisations: beaucoup se font suspendre leurs droits faute de s'être actualisé à temps.

Peut-on vivre avec l'AAH?

«L'AAH reste en-dessous du seuil de pauvreté.»

Des participants qui touchent l'AAH font remarquer que, contrairement aux allocataires du RSA, ils n'ont pas accès à certaines aides comme la CMU puisqu'ils dépassent les plafonds, et le reste-à-vivre est parfois très faible. Par ailleurs, il faut environ 6 mois pour qu'un dossier soit instruit. En attendant la réponse, certains font alors une demande de RSA. Un participant souligne qu'il faut faire attention à ne pas se monter les uns contre les autres entre bénéficiaires de minimas sociaux: **«on devrait faire front commun».**

«En Isère on est 40 000 allocataires du RSA. Si il y a autant d'allocataires de l'AAH, on est 80 000 et on prend le pouvoir!»

La rue, un handicap?

«Quand on est à la rue, on peut en devenir malade, physiquement et mentalement. À partir de quand la société accepte-t-elle de reconnaître ce mal-être?»

Vivre dehors peut-il être considéré comme un handicap de vie? Quand on est à la rue, on est souvent en souffrance, on traîne un vécu difficile et ne pas avoir de toit peut accentuer ce mal-être. Troubles psychiques, addictions, maladies physiques... On n'est pas tous égaux face à la rue. On peut se retrouver à la rue avec une fragilité physique ou mentale pré-existante, et la rue peut aussi entraîner ces fragilités. Quand on est exclu, précarisé, des souffrances sociales, mentales, physiques apparaissent. Alors où commence le handicap, et qui peut en juger? **«Peut-être qu'on est tous handicapés quand on n'est pas reconnu».**



Les suites du Parlons-en

Le Parlons-en continue après la fermeture d'arpenteurs. Au fil des discussions, on s'est mis d'accord pour mettre en place un collectif ouvert à tous, qui permette de porter à la fois les débats mensuels et les projets qui naissent, en particulier le Lieu. Aujourd'hui, on décide de créer une association autonome et de déposer une demande de subvention auprès de la Metro. Chacun peut y prendre part, en tant qu'individu ou en tant qu'association.

Cette association sera créée lors du prochain Parlons-en.

On a parlé de l'inégalité d'accès aux droits, des parcours lorsqu'on est bénéficiaires de minimas sociaux, de la difficulté d'accès à l'emploi pour les précaires, de la notion de handicap physique, social et mental, de la rue qui peut rendre fou

On a décidé d'organiser des Parlons-en sur le thème de la tutelle et de l'accès à l'emploi; de créer une association pour poursuivre les rencontres et les projets.

Plus d'infos sur l'AAH et la Maison Départementale de l'Autonomie: www.isere.fr/mda38

PROCHAINE RENCONTRE

**Parlons-en: Une nouvelle association
Jeudi 10 décembre 2015, 10H/12H**

Maison des Habitants-Centre Ville, 2 rue du Vieux Temple
(Tram B «Notre-Dame/Musée»)

«Parlons-en»?...

Le Parlons-en est un espace de débat rassemblant les personnes concernées par les questions de la grande précarité: habitants de la rue, associations, acteurs sociaux, citoyens, institutions, élus... Originnaire de Charleroi en Belgique, en 2000, il a été mis en place à Grenoble en 2009. Jusqu'ici animé par l'association «arpenteurs», il est aujourd'hui porté par une association en cours de constitution.

Le « Parlons-en » a lieu chaque deuxième jeudi du mois - Tous les comptes-rendus sont en ligne

www.arpenteurs.fr/Parlons-en



Parlons-en novembre 2015 - contact@arpenteurs.fr



rhôneAlpes